



2025 > 30 Schéma de Planification & d'Orientation des Transitions

Axe 1
Gouvernance de l'Université Rennes 2
et Transition Socio-Environnementale
(TSE)

Axe 2
Formation de la communauté
universitaire aux enjeux des TSE

Axe 3
Intégration des enjeux
de TSE dans la recherche

Axe 4
Réduction de l'impact
environnemental des activités

Axe 5
Politique sociale, qualité
de vie au travail et sur les campus

SPOT



**UNIVERSITÉ
RENNES 2**



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les 17 Objectifs de développement durable

Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030.

ODD1

Pas de pauvreté

Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

ODD2

Faim « zéro »

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer et promouvoir l'agriculture durable

ODD3

Bonne santé et bien-être

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

*ODD4

Éducation de qualité

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

*ODD5

Égalité entre les sexes

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

ODD6

Eau propre et assainissement

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

ODD7

Énergie propre et d'un coût abordable

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD8

Travail décent et croissance économique

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD9

Industrie, innovation et infrastructure

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD10

Inégalités réduites

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

ODD11

Villes et communautés durables

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD12

Consommation et production responsables

Établir des modes de consommation et de production durables

*ODD13

Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD14

Vie aquatique

Établir des modes de consommation et de production durable

*ODD15

Vie terrestre

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

ODD16

Paix, justice et institutions efficaces

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

*ODD17

Partenariats pour la réalisation des objectifs

*ODD liés directement aux établissements d'enseignement



PRÉAMBULE

L'Université Rennes2 met en œuvre depuis maintenant une quinzaine d'années une politique volontariste en matière de transition socio-environnementale afin de réduire son impact carbone et de s'adapter au changement climatique, dont les effets se font dès à présent ressentir sur nos territoires. La définition d'un Schéma de Planification et d'Orientation des Transitions (SPOT), qui aura valeur de Schéma directeur DD&RSE, marque une nouvelle étape dans cet engagement, puisque pour la première fois l'université se dote d'un document stratégique qui positionne la transition socio-environnementale comme une des grandes priorités de l'établissement. Ce SPOT se veut un outil à la fois de planification de notre stratégie d'établissement pour la période de 2025 à 2030, et de pilotage de nos activités dans ce domaine.

Structuré autour de cinq grands thèmes (Gouvernance, Formation, Recherche, Réduction de l'impact environnemental, Politique sociale et qualité de vie), il s'agit d'un outil qui embrasse de façon transversale l'ensemble des activités de l'établissement et qui représente un engagement fort à plusieurs niveaux : par la mobilisation de la communauté dans la démarche participative qui a permis son élaboration, par le cap politique fixé par l'équipe de direction afin d'inscrire l'université dans une trajectoire vertueuse en matière de transitions, et par les efforts collectifs déjà déployés et à poursuivre pour que les ambitions affichées ne restent pas lettre morte. Ce travail collectif a été l'opportunité d'embarquer notre communauté dans toute sa diversité pour définir les orientations qui nous animeront ces prochaines années et engageront notre université sur la voie de la transition. Pour cela, nous avons fait le choix de privilégier l'engagement des acteurs et actrices de notre communauté et d'adapter ce schéma aux spécificités et aux caractéristiques de notre établissement, afin de fixer des orientations réalistes et réalisables dans les mois et les années à venir.

En tant qu'établissement d'enseignement supérieur et de recherche, nous avons une responsabilité particulière pour faire de notre organisation un acteur exemplaire en matière d'engagement dans la lutte contre le dérèglement climatique, dans la préservation de la biodiversité, ainsi que dans la prise en compte des enjeux d'égalité et d'inclusivité. Cet engagement doit s'inscrire dans des actions concrètes sur nos campus et dans une implication territoriale forte afin d'accompagner les politiques publiques métropolitaines de Rennes et de Saint-Brieuc dans la réussite de leur trajectoire de décarbonation. L'engagement de l'établissement doit aussi se traduire par un soutien sans faille aux recherches dans le domaine de la transition socio-environnementale, en encourageant fortement nos équipes à produire des connaissances nouvelles tout en appréhendant de façon innovante ces enjeux sous l'angle des ALL-SHS-Sciences du sport. Enfin, notre responsabilité est forte dans le déploiement d'une offre de formation qui permette aux générations futures de développer de nouvelles connaissances et compétences permettant de s'engager pour un monde plus juste, plus démocratique, plus durable et soucieux du vivant dans son ensemble.

Vincent Gouëset, Président de l'Université Rennes2

Yohann Rech, Vice-Président Transition socio-environnementale et aménagement des campus

Som- maire

Axe 4

Réduction de l'impact environnemental des activités

Page 2

Présentation

Page 3

Articuler les grands projets immobiliers
avec la transition

Page 5

Piloter la sobriété énergétique
des bâtiments et l'optimisation des surfaces

Page 7

Aménager et gérer durablement
les campus en favorisant la biodiversité

Page 9

Préserver la ressource en eau

Page 11

Favoriser les mobilités alternatives,
actives et non-motorisées

Page 13

Réduire la production de déchets
et favoriser le réemploi

Page 15

Favoriser les achats
et les marchés publics responsables

Page 17

Développer le numérique responsable

Page 18

S'engager dans une communication
responsable

Page 19

S'engager dans une internationalisation
durable et responsable

Page 21

Index des sigles

Coordination:

Yohann Rech - Julie Clément

Contributeurs et contributrices:

Yohann Rech, Julie Clément, Dylan Olivier, Catherine Thibault, Stéphane Laurens, Jérôme Eneau, Yvan Coadour, Benoît Feïldel, Tony Vanpoucke, Emmanuelle Tregaro, Rivwan Chevrollier, Flavien Sorette, Céline Piquée, Jérôme Suhard, Edwige Fusaro, Amal Jouffe El Amrani, Hugo Bourbillères, Nicolas Klutchnikoff, Reine Paris, Antoine Le Dorse, Sarah Dessaint, Baptiste Brun, Emmanuelle Smirou, Anne Goarzin, Karine Silieç, Lucie Milcent, Maud Regnier, Emmanuel Blanchard, Anne Meslin, David Le Corre, Romain Marrec, Vincent Gouëset.

Réalisation Graphique: Patrice Guinche - Service Communication

Crédit photographique Université Rennes2 - Sébastien Boyer

Crédit photographique Mazier - L'oeil-de-paco

Service imprimerie - reprographie Université Rennes2

Couverture papier esprit Nature FSC, intérieur Bouffant 80gr, certifié ISO14001



Axe : 4

Réduction de l'impact environnemental des activités

Afin de faire face aux défis environnementaux majeurs de notre époque, l'Université Rennes2 déploie une stratégie ambitieuse qui vise d'une part à atténuer son impact écologique et donc son volume d'émissions de gaz à effet de serre, et d'autre part à s'adapter face à des effets du changement climatique déjà présents, tout en anticipant d'autres manifestations et conséquences à venir. Cette double stratégie d'atténuation et d'adaptation doit permettre de placer l'établissement comme étant exemplaire dans ce domaine. L'axe 4 du Schéma de Planification et d'Orientation des Transitions (SPOT) doit permettre à l'université de formaliser sa démarche reposant sur plusieurs domaines stratégiques.

La sobriété énergétique, en phase avec les directives nationales fixées par l'État, est évidemment un axe important qui doit nous permettre de piloter plus efficacement l'usage des ressources et limiter les consommations, tout comme l'optimisation des surfaces de nos bâtiments ainsi que la maîtrise de la trajectoire des projets de construction des nouveaux bâtiments, qui devront répondre à des critères environnementaux stricts. Plusieurs grands projets immobiliers ont déjà été engagés ces dernières années (bâtiment D, E et A par exemple), nous permettant de concilier la performance énergétique des bâtiments et le confort des usagers. La stratégie des 3R (Réduire – Réemployer/Rénover – Recycler) pourrait parfaitement illustrer la démarche qui est celle de l'établissement dans ce domaine. La particularité de l'Université Rennes2 étant de disposer de trois campus urbains d'une superficie d'ensemble plutôt réduite, il s'agit aussi de trouver un équilibre entre des projets d'aménagements immobiliers nécessaires, notamment pour rénover ou remplacer les bâtiments ne répondant plus aux normes actuelles, tout en évitant une trop forte densification de ces campus afin de préserver la biodiversité et les îlots de verdure indispensables à l'adaptation climatique dans des villes (Rennes et Saint-Brieuc) qui sont déjà exposées à des pics de chaleur et le seront davantage à l'avenir. La meilleure préservation des ressources, notamment en eau, est également une piste d'amélioration qui sera traitée dans ce SPOT.

Les enjeux liés aux déplacements sont au cœur des priorités de l'établissement en matière de décarbonation, puisque le dernier Bilan de Gaz à Effet de Serre laisse clairement apparaître ce domaine comme étant le poste d'émissions majeurs pour l'établissement. Si des progrès ont déjà été accomplis ces dix dernières années, des efforts restent à fournir pour parvenir à une forte diminution des émissions d'ici 2030 et une neutralité carbone à l'horizon 2050. La trajectoire dans certains domaines est encourageante, comme le montre par exemple l'augmentation de l'usage des transports en commun, de la marche et du vélo dans les déplacements quotidiens, et surtout la réduction des distances en avion que l'on observe depuis deux ans pour les déplacements professionnels et qui apparaît comme un cap essentiel

à maintenir. Ce SPOT a donc dans ces domaines la vocation de fixer des objectifs réalistes et atteignables à l'horizon 2030, et de définir des indicateurs nous permettant de suivre les trajectoires de l'établissement.

L'Université Rennes2 s'attache à minimiser sa production de déchets grâce à une stratégie qui repose sur 4 grands principes : limiter la pollution en évitant la production de déchets (le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas) ; réduire leur quantité lorsqu'il n'est pas possible d'intégralement les supprimer ; favoriser le réemploi en allongeant la durée d'utilisation des objets et en favorisant une seconde vie ; mener une politique efficace de tri des déchets tout en sensibilisant la communauté universitaire.

L'université doit prendre sa part dans la lutte contre l'effondrement de la biodiversité et par conséquent mettre en place une politique en faveur d'une gestion durable des espaces et une prise en compte accrue du vivant. Il s'agit pour cela de connaître avec précision les espèces animales et végétales présentes sur le domaine universitaire, les interactions avec un milieu fortement anthropisé et favoriser leur maintien et développement. La définition d'un plan de gestion des espaces verts doit permettre une meilleure prise en compte de cette biodiversité, avec la définition de différentes zones permettant une approche différenciée en fonction des caractéristiques des espaces et de leurs usages (fortement fréquentés, zones de quiétude, espace de préservation de biodiversité).

Dans un monde de plus en plus interconnecté, l'Université Rennes2 veille également à inscrire son internationalisation dans une approche responsable, privilégiant des mobilités étudiantes et professionnelles à faible empreinte carbone. Enfin, la transition numérique fait l'objet d'une réflexion approfondie afin d'allier innovation et sobriété dans l'usage des technologies.

Pour une partie d'entre elles, ces initiatives seront partagées, voire co-portées avec nos partenaires de l'Université de Rennes et les acteurs du territoire. Certains projets font l'objet de groupes de travail (GT) spécifiques comme par exemple le GT Biodiversité (avec le pilotage des inventaires de biodiversité BioBlitz), le réseau Arborescence ou le GT Événementiels responsables qui permettra la formalisation d'un guide à l'échelle du site.

Axe 4 - fiche 4.1

Articuler les grands projets immobiliers avec la transition

ODD 3 : Bonne santé et bien-être

ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure

ODD 11 : Villes et communautés durables

ODD 12 : Consommation et production responsables

ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

Axe du schéma directeur

Réduction de l'impact environnemental des activités

Pilotage

Portage politique :

Vice-présidence Patrimoine

Service support :

Direction des Ressources Immobilières (DRIm)

Parties prenantes internes :

Cellule TSE, Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU),

Direction du Système d'Information (DSI), directions de services et de composantes

Parties prenantes externes :

État et collectivités (financeurs principaux),

entreprises (bureaux d'études, entreprises de travaux)

Contexte, description, objectifs, mise en oeuvre :

L'Université Rennes 2 est héritière d'un parc immobilier hétérogène dont la construction a débuté il y a 50 ans. Le programme de rénovation énergétique entamé à partir de 2014 se poursuit en définissant des niveaux de performance énergétique et d'aménagement durable du campus de plus en plus ambitieux.

Les rénovations immobilières prévoient des gains de 60% des consommations énergétiques, les aménagements extérieurs répondront aux enjeux du changement climatique en agissant sur la perméabilisation des sols, la végétalisation des espaces et une gestion maîtrisée des eaux.

Ces opérations veulent également participer aux enjeux d'attractivité et de développement de l'université, tout en améliorant la qualité de vie pour la communauté étudiante comme pour les personnels.

Le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) 2025-2029 précise les axes stratégiques qui permettront d'atteindre différents objectifs :

1. Optimiser le parc immobilier en rénovant et modernisant les bâtiments existants et en rationalisant les surfaces ;
2. Améliorer la performance énergétique des bâtiments en réduisant les consommations et en intégrant des énergies renouvelables ;
3. Adapter les locaux aux nouveaux usages en créant des espaces d'enseignement modulables, des espaces de travail collaboratifs et des lieux de vie étudiante, tout en ciblant des objectifs de rationalisation ;
4. Améliorer l'accessibilité et la sécurité des bâtiments pour tous les usagers ;
5. Intégrer les principes du développement durable dans toutes les phases des projets (conception, construction, exploitation) en utilisant des matériaux durables, en gérant les déchets et en favorisant les clauses d'insertion sociale ;
6. Améliorer la biodiversité de l'ensemble des campus en s'appuyant notamment sur l'étude écologique du campus Villejean, sur les inventaires BioBlitz ou sur les enquêtes ponctuelles de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).
7. Contribuer au développement des campus et à leurs rayonnements en renforçant les liens avec la ville et les quartiers à proximité, et poursuivre un objectif d'amélioration de la qualité de vie sur le campus.

Contexte réglementaire :

- Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « climat et résilience »
- Réglementation énergétique et environnementale (RE 2020) pour la construction neuve
- Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire
- Normes d'accessibilité
- Circulaire n° 6425-SG du 21 novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État pour des services publics écoresponsables (SPE)

Délais de réalisation :

- 2026-2030

Effet attendu

- Mesure transformationnelle

Cible(s):

- Bâtiments d'enseignement (salles de cours, amphis)
- Bâtiments administratifs (bureaux, services)
- Bibliothèque universitaire (BUC)
- Espaces extérieurs (espaces verts, parkings)
- Futurs projets immobiliers

Moyens financiers (acquis ou à mobiliser):

- Crédits de l'État (CPER, appels à projets)
- Fonds propres
- Subventions des collectivités territoriales (Région, Métropole, Ville)
- CEE et AAP

Indicateurs:

- Surfaces rénovées (m²)
- Part des surfaces rénovées / parc immobilier
- Surface pleine terre et semi-imperméabilisée (en m²)
- Part des surfaces perméables / surface foncière

Articulation avec d'autres documents et schémas directeurs:

Interne

- Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) 2025-2029
- Schéma Directeur Handicap
- Contrat de Plan État-Région (CPER)

Externe

- Politique PIE (Politique Immobilière de l'État)
- Schéma Directeur Immobilier Régional (SDIR) de Bretagne
- Plan Climat Air Énergie Territorial 2025-2030 (PCAET) de Rennes Métropole
- Charte Économie circulaire 2024-2027 de Rennes Métropole

BMC2 architectes - Bâtiment A



BMC2 architectes - Bâtiment A



Axe 4 - fiche 4.2

Piloter la sobriété énergétique des bâtiments et l'optimisation des surfaces

ODD7 : Énergie propre et d'un coût abordable

ODD9 : Industrie, innovation et infrastructure

ODD11 : Villes et communautés durables

ODD13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Axe du schéma directeur

Réduction de l'impact environnemental des activités

Pilotage

Portage politique :

Vice-présidence Patrimoine

Service support :

Direction des Ressources Immobilières (DRIm)

Parties prenantes internes :

Cellule TSE, Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU), Direction du Système d'Information (DSI), directions de services et de composantes

Parties prenantes externes :

État et collectivités (financeurs principaux), Université de Rennes

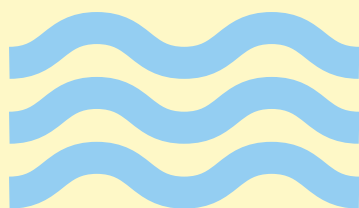
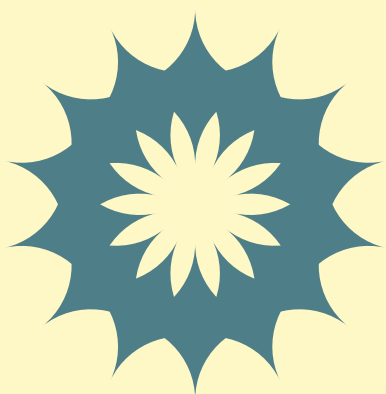
Contexte, description, objectifs, mise en oeuvre :

Face aux enjeux du dérèglement climatique, l'État s'est doté de deux outils pour en atténuer les effets: le décret tertiaire qui rend obligatoire la performance énergétique des bâtiments en respectant trois échéances (-40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050) et la circulaire Surfaces qui donne une direction en matière d'adaptation des espaces aux usages et de maîtrise des surfaces. Ces textes sont intégrés dans les documents stratégiques de l'université (Projet d'établissement, SPSI) et déclinés en six objectifs :

1. Réduire la consommation énergétique des bâtiments par la mise en œuvre d'actions d'amélioration de l'efficacité énergétique (isolation, chauffage, éclairage, ventilation).
2. Optimiser l'utilisation des surfaces en rationalisant l'occupation des locaux et en mutualisant les espaces.
3. Mettre en place un nouveau système de gestion technique du bâtiment (GTB) afin de renforcer le suivi et le pilotage des consommations énergétiques. Cet outil permettra d'optimiser la régulation des installations climatiques, d'analyser les données pour mieux comprendre les usages, d'adapter les objectifs aux conditions réelles, de mettre en œuvre un plan d'actions pour améliorer la performance énergétique, et de soutenir les acteurs de la maintenance dans l'atteinte de ces objectifs.

Développer le recours aux énergies renouvelables: La rénovation énergétique du parc universitaire ne suffira pas à atteindre l'objectif de -60% d'ici 2050. Il est donc indispensable de recourir aux énergies renouvelables pour se conformer aux exigences du décret tertiaire. D'ici 2030, l'objectif est d'intégrer systématiquement une production photovoltaïque dans chaque projet de rénovation ou de construction, dès lors que cela est pertinent, soit en auto-consommation totale, soit avec revente du surplus.

4. Parallèlement, un projet de centrale photovoltaïque en auto-consommation collective est en cours d'étude, qui permettrait de déployer une capacité de production d'environ 300 kWc (bâtiments D, L, R et S), couvrant environ 10% de la consommation électrique du campus Villejean d'ici 2030. Le surplus produit pourrait être redistribué en priorité aux établissements voisins (campus Santé, EHESP).
5. Poursuivre la sensibilisation et l'implication de la communauté universitaire dans la démarche de sobriété énergétique au travers d'actions telles que la campagne éco-gestes, le guide des éco-gestes au bureau ou des challenges énergétiques, développées depuis les années 2015.
6. Adapter les espaces aux nouvelles pratiques de travail et d'enseignement, notamment le développement du télétravail, les réunions hybrides et l'enseignement à distance.



Contexte réglementaire :

- Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « climat et résilience ».
- Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER.
- Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire
- Réglementation environnementale RE 2020 pour les constructions neuves et rénovations importantes
- Décret n° 2023-259 du 7 avril 2023 relatif aux systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments tertiaires (BACS)
- Objectifs nationaux en matière de transition énergétique: Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), Circulaire n° 6425-SG du 21 novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État

Délais de réalisation :

- 2025-2030

Effet attendu

- Mesure transformationnelle

Cible(s) :

- L'ensemble du parc immobilier de l'Université Rennes 2 (bâtiments d'enseignement, de recherche, administratifs, bibliothèques, etc.)
- Les nouveaux projets de construction ou de rénovation

Moyens financiers (acquis ou à mobiliser) :

- Fonds propres
- Fonds issus du CPER (Contrat de Plan État-Région)
- Aides et subventions des collectivités territoriales (Région, Métropole, Ville)
- Dispositifs de financement de la transition énergétique (CEE, etc.)
- Appels à projets

Indicateurs :

- Consommation énergétique surfacique globale de l'université (kWh/m²/an)
- Nombre d'actions de sensibilisation menées
- Pourcentage de la consommation énergétique couverte par des énergies renouvelables
- Évolution de la surface du parc immobilier

Articulation avec d'autres documents et schémas directeurs :

Interne

- Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)
- Contrat de Plan État-Région (CPER)

Externe

- Plan Climat Air Énergie Territorial 2025-2030 (PCAET) de Rennes Métropole

Axe 4 - fiche 4.3

Aménager et gérer durablement les campus en favorisant la biodiversité

ODD 11 : Villes et communautés durables

ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

ODD 15 : Vie terrestre

ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Axe du schéma directeur

Réduction de l'impact environnemental des activités

Pilotage

Portage politique :

Vice-présidence Transition socio-environnementale et aménagement des campus

Service support :

Direction des Ressources Immobilières (DRIm)
(Pôle Espaces verts et Cellule TSE)

Parties prenantes internes :

Usagers et usagères des campus, Service de la Vie étudiante (SVE), association Ar Vuhez, tiers-lieux (ESS Cargo&Cie, EduLab, Ty'Maz)

Parties prenantes externes :

AGI Environnement, établissements membres du CRICDD, Rectorat, CROUS, Direction des jardins et de la biodiversité de la Ville de Rennes, Rennes Métropole, Maison de la Consommation et de l'Environnement, LPO Bretagne, Bretagne vivante, Vert Le Jardin, MACIF

Contexte, description, objectifs, mise en oeuvre :

Depuis 2005, l'Université Rennes2 s'engage dans une gestion raisonnée et respectueuse de l'environnement de ses espaces extérieurs. Cette démarche s'est traduite par l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires, l'adoption de pratiques de tonte mulching pour enrichir naturellement les sols, l'absence d'arrosage artificiel et le choix d'espèces végétales non allergènes.

Le projet d'établissement 2017-2022 a marqué une étape importante en intégrant le développement durable — et en particulier les enjeux de biodiversité — comme objectif transversal prioritaire. L'université a ainsi initié plusieurs expérimentations et actions concrètes : fauche tardive, jachères fleuries, installation de ruches, plantation d'arbres fruitiers, aménagements pour la faune (nichoirs, hôtels à insectes), etc.

Parallèlement, plusieurs diagnostics ont été réalisés pour évaluer les pratiques de gestion des espaces verts, les usages des espaces extérieurs par la communauté universitaire (enquête des étudiantes et étudiants du Master Sociologie), ainsi que la biodiversité présente sur les campus via un inventaire faunistique et floristique.

Ce dernier s'inscrit dans deux projets participatifs et multi-partenaires menés en 2023 - le BioBlitz et la plantation d'une micro-forêt, qui ont renforcé l'ancrage territorial de l'université sur cette thématique, amorcé en 2022 par la signature de la Charte de l'arbre de la Ville de Rennes, visant à atteindre 30% de canopée d'ici 2028.

L'ancrage territorial de l'université se traduit également par l'implication de nos chercheurs au sein du Conseil Local de la Biodiversité, ainsi que par notre participation active au réseau Arborescence, piloté par la Direction des jardins et de la biodiversité de la Ville de Rennes.

Des laboratoires de recherche (LETG, ESO), des formations (Licence Pro Aménagement paysager, Masters Sociologie et Géographie) ainsi que l'IAUR sont associés à ces démarches, consolidant ainsi le fondement scientifique et pédagogique de la politique biodiversité de l'université.

Le projet s'inscrit dans une stratégie de long terme répondant à plusieurs grands enjeux contemporains :

- L'adaptation au changement climatique, par la revégétalisation des campus, la création d'îlots de fraîcheur et la désimperméabilisation des sols.
- La préservation et la valorisation de la biodiversité en milieu urbain.
- L'amélioration de la qualité de vie sur les campus, par la création d'espaces d'aménité agréables et naturels pour les usagers et le personnel ;
- La sensibilisation de notre communauté mais également du grand public et notamment les habitants et habitantes du quartier à l'importance et la protection de la biodiversité en créant des espaces et des temps pédagogiques.
- Le renforcement du lien entre l'université et ses partenaires territoriaux, en inscrivant les actions dans les dynamiques locales (charte de l'arbre, projets CRICDD, etc.).

Objectifs :

- Formaliser une gestion responsable des espaces extérieurs pour les équipes de l'université et les prestataires intervenants sur site, et former en interne le personnel à ces nouvelles pratiques (plan de gestion des espaces extérieurs, tonte raisonnée des espaces verts, etc.) ;
- Désimperméabiliser les sols, créer des aménagements favorisant la gestion écologique des campus, incluant l'optimisation de l'éclairage public pour favoriser la biodiversité nocturne, suivant les recommandations qui auront été mises en lumière par l'étude d'aménagement en cours sur le Grand Campus Villejean ;
- Revégétaliser les campus en tenant compte des usages des espaces et créer des espaces d'aménité profitant à la communauté et aux habitants et habitantes du quartier ;
- Préserver et favoriser les espèces protégées en intégrant des aménagements dans tous les projets de réhabilitation et de construction de nouveaux bâtiments ;
- Intégrer une réflexion paysagère dans tous les nouveaux projets immobiliers et intégrer à chaque projet une végétalisation des abords ;
- Signer une convention avec l'association Bretagne Vivante pour faciliter les échanges et officialiser l'accompagnement technique de l'association dans nos projets autour des questions de biodiversité ;
- Sensibiliser la communauté et le grand public à la préservation de la nature en ville (inventaires participatifs, ateliers de sensibilisation...) ;
- Favoriser les projets de recherche sur ces thématiques et s'appuyer sur nos ressources internes grâce à nos unités de recherche pour utiliser les campus comme terrain d'études et mobiliser la communauté étudiante dans le cadre de leur formation à une meilleure connaissance de ces enjeux ;
- Poursuivre et accroître les actions en faveur de la biodiversité avec les partenaires du territoire (développer le projet BioBlitz avec les établissements membres du CRICDD, participer au projet Ville Arboretum de la Direction des Jardins et de la Biodiversité, et les établissements rennais...).

Étapes de mise en oeuvre :

- 2025-2026 : étude d'aménagement urbain et paysager et de gestion écologique du Grand Campus Villejean
- 2026 : élaboration d'un plan de gestion intégré et d'aménagement des espaces
- Évaluation périodique des résultats en menant des inventaires de la biodiversité

Contexte réglementaire :

- Loi européenne sur la restauration de la nature
- Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- Article L411-1 du code de l'environnement pour la protection des espèces de faune et de flore sauvages
- Plan de transformation écologique de l'État pour des services publics écoresponsables (SPE)
- La Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB)

Délais de réalisation :

- 2025-2030

Effet attendu

- Mesure transformationnelle

Cible(s) :

- Espaces extérieurs de tous les campus, projets à l'échelle du quartier et du territoire

Moyens financiers (acquis ou à mobiliser) :

- Étude financée par le rectorat, Fonds propres (budget DRIm, CVEC / budget participatif)

Indicateurs :

- Nombre de projets en lien avec la biodiversité
- Part des espaces verts par rapport à la surface totale
- Part des espaces verts gérés durablement / surface totale d'espaces verts
- Indicateurs BioBlitz : nombre d'occurrences, nombre de taxons
- Nombre d'espèces protégées rencontrées

Articulation avec d'autres documents et schémas directeurs :

Interne

- SPSI 2025-2029
- Étude d'aménagement urbain et paysager et de gestion écologique du Grand Campus Villejean 2026

Externe

- Plan Climat Air Énergie Territorial 2025-2030 (PCAET) de Rennes Métropole
- Charte de l'arbre de la Ville de Rennes 2021
- Plan Climat-Biodiversité et Transition écologique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - 2022
- Stratégie Biodiversité et eau de Rennes Métropole - 2024

Micro-forêt urbaine à Villejean - Université Rennes 2



Axe 4 - fiche 4.4

Préserver la ressource en eau

ODD 3 : Bonne santé et bien-être

ODD 6 : Eau propre et assainissement

ODD 8 : Travail décent et croissance économique

ODD 12 : Consommation et production responsables

ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Axe du schéma directeur

Réduction de l'impact environnemental des activités

Pilotage

Portage politique :

Vice-présidence Patrimoine ;

Vice-présidence Transition socio-environnementale

Service support :

Direction des Ressources Immobilières (DRIm)

Parties prenantes internes :

Toute la communauté universitaire

Parties prenantes externes :

Eaux du bassin rennais, collectivités territoriales, établissements voisins, Agence de l'eau

Contexte, description, objectifs, mise en oeuvre :

Depuis plusieurs années, la gestion de l'eau fait partie des objectifs de l'établissement, bien qu'elle ne constitue pas un axe prioritaire. Des actions ont néanmoins été mises en place, telles que l'installation d'équipements hydro-économiques lors des opérations de maintenance. En 2014, l'élaboration du Schéma Directeur Énergie Eau, en collaboration avec l'Université de Rennes 1, a permis de réaliser un premier diagnostic des réseaux et équipements, ainsi que d'identifier des pistes de réduction de la consommation. Cette démarche a été approfondie en 2017 grâce à un diagnostic Ecodio plus détaillé, réalisé par la SPL Eau du Bassin Rennais, qui précisait les préconisations à mettre en place.

La crise de l'eau est annoncée comme un défi structurel face aux enjeux du dérèglement climatique. Les derniers épisodes de sécheresse ont mis en évidence une inadéquation des moyens pour répondre au risque éventuel de manque d'eau. Il s'agit donc d'un défi d'adaptation pour l'établissement qui doit anticiper ces évolutions.

Pour y remédier, des plans d'actions doivent se construire selon deux axes stratégiques : un meilleur contrôle de la consommation d'eau et ses dérives éventuelles, et une renaturation des campus pour une gestion durable et une limitation des effets de pression sur l'eau. L'étude d'aménagement prévue sur le campus Villejean en 2025-2026 offrira une meilleure compréhension des enjeux du campus dans son environnement urbain et permettra d'identifier les actions nécessaires à une gestion intégrée de l'eau, en accord avec les objectifs suivants et dans le but de limiter les impacts de l'urbanisation sur le cycle de l'eau :

En matière d'eau sanitaire potable :

1. Réaliser un plan de maintenance du réseau d'eau potable par la mise en œuvre d'un diagnostic technique à partir de l'état des canalisations répertoriées en 2024.
2. Limiter la pollution de l'eau en s'assurant que les rejets d'eau usées soient conformes à la réglementation : raccordement au réseau d'assainissement, limiter la quantité d'eaux usées, pas de rejets de polluants (produits chimiques...).
3. Développer le système de suivi et de monitoring des consommations par l'installation d'un maillage plus fin du plan de comptage (à minima comptage bâtimentaire) et la mise en place de procédures d'alertes en cas de dérives constatées.
4. Optimiser la consommation par la mise en place d'équipements hydro-économiques sur l'ensemble de nos bâtiments (obtention de financements via le programme d'actions ECODO - Eau du Bassin Rennais).
5. Sensibiliser et impliquer l'ensemble des usagers dans une démarche de sobriété (personnels et étudiants).
6. Rendre accessible une eau potable gratuitement à tous les usagers en équipant tous les bâtiments ERP en fontaines à eau raccordées au réseau d'eau potable.

En matière d'eaux pluviales et d'aménagement des espaces extérieurs :

7. Limiter l'imperméabilisation des sols : conserver la perméabilité des sols et maintenir autant que possible des espaces de pleine terre, mettre en œuvre des revêtements perméables dès que cela est possible, privilégier les solutions végétales et désimperméabiliser toutes les parcelles possibles, type parkings.
8. Gérer et infiltrer l'eau à la source : pour réduire le parcours de l'eau, limiter l'accumulation en aval, contribuer à la recharge des eaux souterraines, filtrer les polluants grâce au sol, et mettre à profit toutes les surfaces perméables pouvant participer à l'infiltration.
9. Prioriser la gestion des eaux pluviales par des espaces verts et conserver les eaux pluviales en surface, privilégier une gestion à ciel ouvert et favoriser l'infiltration. Réaliser des aménagements simples et pérennes, dont le fonctionnement peut être surveillé, qui permettent de bonnes conditions d'entretien et qui peuvent avoir une vocation pédagogique (ex : noue).
10. Anticiper les conséquences des événements pluvieux exceptionnels en faisant dialoguer conception du bâti et des espaces extérieurs pour une gestion de l'eau intégrée (descentes de toiture, niveaux de dalle...).
11. Développer la récupération des eaux de pluie et ses usages (arrosage, entretiens, sanitaires...) en intégrant, dans la mesure du possible, cette dimension aux futurs programmes immobiliers.

Contexte réglementaire :

- Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau
- Loi "Climat et résilience" du 22 août 2021 - Zéro Artificialisation Nette
- Article L541-15-10 du Code l'environnement - Décret n° 2020-1724 du 28 décembre 2020 relatif à l'obligation de l'installation de fontaines à eau en ERP
- Décret du 12 Juillet 2024 relatif à l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine
- Circulaire n° 6425-SG du 21 novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État

Délais de réalisation :

- 2028-2030

Effet attendu

- Amélioration du système

Cible(s) :

- Campus Villejean et Mazier

Moyens financiers (acquis ou à mobiliser) :

- Fonds propres (budget DRIm), subventions (Ecodo, Agence de l'eau)

Indicateurs :

- Consommation d'eau annuelle en m³
- Part des installations dotées d'équipements hydro-économiques (%)
- Volume de récupération d'eau par campus
- Surfaces désimperméabilisées en m²/an

Articulation avec d'autres documents et schémas directeurs :

Interne

- SPSI 2025-2029
- Etude d'aménagement du campus Villejean

Externe

- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2025-2030 de Rennes Métropole



Axe 4 - fiche 4.5

Favoriser les mobilités alternatives, actives et non-motorisées

ODD 3 : Bonne santé et bien-être

ODD 11 : Villes et communautés durables

Axe du schéma directeur

Réduction de l'impact environnemental des activités

Pilotage

Portage politique :

Vice-présidence Transition socio-environnementale

Services support :

Direction des Ressources Immobilières (DRIm) ;

Service Interuniversitaire des Activités Physiques et Sportives (SIUAPS)

Parties prenantes internes :

Tous les services et composantes, association étudiante Ar Vuhez

Parties prenantes externes :

Service Mobilité urbaine de Rennes Métropole, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Université de Rennes, Associations locales en lien avec la mobilité, prestataires de réparation vélos, Fédération française des Usagers et Usagères de la Bicyclette (FUB), établissements voisins (EHESP, Campus Santé, CHU...)

Contexte, description, objectifs, mise en oeuvre :

L'Université Rennes2 s'est dotée en 2010 d'un plan de mobilité (PDM), élaboré en concertation avec Rennes Métropole et la communauté universitaire afin d'encourager et faciliter les mobilités durables à la fois des déplacements domicile-campus mais aussi des déplacements professionnels. Depuis 2011, deux plans d'actions se sont succédé et ont permis de mettre en œuvre de nombreuses initiatives pour favoriser la mobilité alternative et notamment douce. L'établissement a ainsi investi plus de 230 000 € dans l'amélioration des stationnements vélos. En 2020, l'établissement a obtenu le label Mobil'Employeur de Rennes Métropole (niveau Or en 2023), et le label Employeur Pro-Vélo en 2025 (niveau Or). Il travaille en partenariat avec les différents acteurs du territoire sur ces questions, des collectivités territoriales au tissu associatif, en passant par les établissements voisins.

Les grandes actions en quelques chiffres

- Stationnements vélos : 789 places réparties sur les 3 campus (x3 depuis 2010) / 20% sécurisées / 65% abritées ;
- Entretien gratuit des vélos des personnels (plus de 1500 vélos révisés depuis 2012) ;
- Prime de 50 € pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion aux étudiants ;
- Des aides financières pour les déplacements domicile-travail : participation employeur de 75% aux abonnements de transport en commun et vélo, tarif réduit pour abonnement bus+métro, Forfait Mobilités durables ;
- Mise en place du télétravail depuis 2019 (convention de cadrage en 2021) ;
- Information, sensibilisation et accompagnement des usagers dans leur changement de pratiques ;
- En 2012, travail en concertation avec la métropole et la DEVU pour remédier à la surfréquentation de la station de métro Villejean-Université en décalant le début des cours des Licences et Master ;

- Déplacements professionnels : abonnements Vélo STAR, location vélo électrique, utilisation des véhicules en auto-partage de la métropole, titres de transport en commun, développement des équipements de visio-conférence (salles de réunion équipées, télé-amphi, téléprésence...).

Ces actions, couplées aux efforts des collectivités en faveur de la mobilité, ont contribué à accompagner et à renforcer les évolutions sociétales observées ces dernières années. Cela s'est traduit par une baisse significative de l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens de notre communauté entre 2010 et 2023 :

- moins 15 points pour les personnels (soit 24% de part modale)
- moins 10 points pour les étudiantes/étudiants (soit 8% de part modale)

Malgré cela, les déplacements constituent toujours la principale source d'émissions de GES de l'établissement (39% de nos émissions en 2023), ce qui en fait un enjeu majeur. Il est donc essentiel de maintenir nos efforts et de nous fixer de nouveaux objectifs ambitieux pour réduire ces émissions, tout en veillant au bien-être et à la santé des personnels ainsi que des étudiants.

D'ici 2030, l'objectif est de réduire la part des trajets effectués en voiture individuelle à :

- 15 % pour les déplacements domicile-travail des personnels ;
- 4 % pour les déplacements domicile-campus des étudiantes et étudiants.

Avec pour axes de travail :

- habitant à moins de 5 km : développer les mobilités actives
- habitant entre 5 et 20 km : développer le vélo et les transports en commun
- habitant entre 20 et 60 km : développer le covoiturage et le train

S'agissant des déplacements professionnels, le nombre total de kilomètres parcourus entre 2019 et 2023, a diminué de 23 %, avec une baisse particulièrement marquée de 37 % pour les trajets en avion, qui représentaient encore 50 % des distances effectuées en 2023. Les distances parcourues en train et en voiture, sont quant à elles, stables.

D'ici 2030, l'objectif est de réduire les déplacements professionnels en priorisant les missions selon leur pertinence (nécessité vs durée). L'ambition est de limiter la part des distances parcourues en avion à 35 % et celles effectuées en voiture à 5 %, en s'appuyant sur les leviers suivants :

- Réduire le nombre de déplacements et optimiser les séjours, en allongeant la durée des missions longues distances et en favorisant la mutualisation des missions ;
- Encourager les trajets ferroviaires, notamment pour les déplacements vers le campus Mazier ;
- Éviter le recours à l'avion pour les déplacements nationaux ;
- Faciliter le covoiturage pour les déplacements inter-campus ou sur des événements type colloques et former à l'éco-conduite.

Mobilité active

Dans un contexte où les mobilités actives constituent un levier central de la transition socio-environnementale, encourager la pratique du vélo au sein de la communauté universitaire s'impose comme une priorité partagée. Plusieurs démarches engagées sur les campus de l'Université de Rennes et de l'Université Rennes 2, qu'il s'agisse d'infrastructures, de labels ou de conventions, témoignent d'un engagement déjà fort. Il s'agit de poursuivre cette dynamique en renforçant les compétences et la culture vélo, en particulier auprès de publics moins familiers avec ces pratiques. Une formation dédiée au "savoir-rouler" pourrait incarner cet élan, dans une perspective d'accessibilité, de sécurité en ville et de cohésion sociale. Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du schéma directeur TSE, à l'interface des activités physiques et sportives, de la santé, de l'environnement et de la mobilité durable. Un module de formation de 75 heures pourrait être co-porté par les deux universités et piloté par le SIUAPS.

Objectifs:

- Poursuivre le travail de sensibilisation et la mise en place d'actions afin de réduire la part modale de la voiture individuelle dans les déplacements domicile/campus de la communauté universitaire.
- Sensibiliser aux bienfaits des modes actifs en termes de santé et de bien-être, ainsi qu'à la sécurité routière.
- Former la communauté à la circulation à vélo et à l'éco-conduite.
- Expérimenter de nouvelles solutions de mobilité.
- Diminuer les déplacements professionnels, notamment en avion et en voiture.
- Étudier les flux sur le campus Villejean et trouver des solutions pour les circulations des cycles, des piétons et des personnes à mobilité réduite et penser la circulation en lien avec les établissements voisins.
- Penser les flux de circulation inter-campus (Villejean-La Harpe, Rennes-Saint-Brieuc, Rennes-Ker Lann) pour privilégier des mobilités alternatives.

Étapes de mise en œuvre

- Renouveler le plan d'actions 2025-2030 incluant tous les types de déplacements et les différents publics présents sur les campus et le mettre en œuvre
- Résultats de l'étude d'aménagement du campus Villejean volet Mobilité/flux
- Évaluation des résultats des actions menées et de l'évolution des parts modales par enquête en 2026 et 2029

Contexte réglementaire:

- Loi Orientation des Mobilités (LOM) de 2019
- Arrêté du 20-12-2013 relatif à la politique des voyages des personnels de l'ESR
- Déclinaison du Plan de sobriété énergétique 2022 au niveau de l'ESR (circulaires du Premier ministre du 13 avril 2022 et du 25 juillet 2022)
- Plan Climat-biodiversité et transition écologique de l'ESR – Nov. 2022
- Plan de transformation écologique de l'État pour des services publics éco-responsables

Délais de réalisation:

- 2025-2030

Effet attendu

- Amélioration du système

Cible(s):

- Toute la communauté universitaire, personnes extérieures en visite, grand public

Moyens financiers (acquis ou à mobiliser):

- Fonds propres (budget DRIm), subventions

Indicateurs:

- Nombre de places vélos par campus
- Part de places vélos sécurisées (%)
- Part de places vélos abritées (%)
- Part des personnels bénéficiant d'une aide aux transports décarbonés
- Part des personnels bénéficiant du FMD
- Nombre d'abonnements PDM par an
- Nombre de vélos révisés lors du service entretien sur site par an
- Nombre de jours télétravaillés par an
- Nombre d'étudiants bénéficiant de la prime Achat vélo par an

Déplacements professionnels:

- Nombre de kilomètres effectués en train par an
- Nombre de kilomètres effectués en avion par an
- Nombre de kilomètres effectués en voiture par an
- Part des trajets nationaux réalisés en avion

Articulation avec d'autres documents et schémas directeurs:

Externe

- Plan de déplacements urbains 2019-2030 de Rennes Métropole
- Charte Economie circulaire 2024-2027 de Rennes Métropole



Axe 4 - fiche 4.6

Réduire la production de déchets et favoriser le réemploi

ODD 3 : Bonne santé et bien-être

ODD 11 : Villes et communautés durables

ODD 12 : Consommation et production responsables

Axe du schéma directeur

Réduction de l'impact environnemental des activités

Pilotage

Portage politique :

Vice-présidence Transition socio-environnementale

Service support :

Direction des Ressources Immobilières (DRIm)

Parties prenantes internes :

Toute la communauté universitaire, L'épicerie gratuite, Récup'Campus, Ar Vuhez, ESS Cargo&Cie

Parties prenantes externes :

Personnes en visite, CROUS, Rennes Métropole, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Prestataires du marché public de gestion des déchets (Véolia, La Feuille d'Erable, Rennes Métropole, Chimirec, Conibi), Eco-organismes Ecosystem et Valdélia, les ressourceries La Belle Déchette et L'équipière.

Contexte, description, objectifs, mise en oeuvre :

Depuis les années 2000, l'université s'est engagée en faveur de la gestion responsable des déchets et encourage activement les personnels et la communauté étudiante à participer à cette démarche. L'établissement a été précurseur notamment dans l'extension du tri des déchets aux espaces étudiants dès 2011 (aluminium, bouteilles plastiques, papier). En 2016, le lot réservé Papier/carton est remporté par la Feuille d'Erable et en 2018, nous nous alignons sur la procédure de tri de Rennes Métropole.

Cette politique s'accompagne d'une sensibilisation constante des usagers : information sur les procédures de tri, le développement d'une campagne éco-gestes avec deux éco-gestes sur le tri (2018) et sur les impressions copieurs (2025), ainsi que l'élaboration en 2023 d'un guide des éco-gestes au bureau.

L'ensemble des déchets produits par l'établissement sont valorisés sous trois formes principales :

- Valorisation par réemploi : réutilisation en l'état, rénovation, réparation...
- Valorisation Matière : tri des matières recyclables pour les réintroduire dans le cycle de production dont elles sont issues, en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve.
- Valorisation énergétique : incinération pour la production de chaleur.

Détails des objectifs :

La priorité en matière de gestion des déchets est de prévenir leur production. Cela implique de limiter au maximum les déchets issus de nos activités, notamment en réduisant l'usage de produits jetables, en favorisant l'écoconception, et en prolongeant la durée de vie des produits grâce au réemploi, à la réparation et à la réutilisation. L'adoption de comportements d'achat responsables contribue égale-

ment à cette démarche. Lorsque la production de déchets ne peut être évitée, ils doivent être traités en respectant la hiérarchie des modes de gestion : d'abord par le recyclage, puis par toute autre forme de valorisation adaptée.

1. Prévention / Réduction des déchets :

La prévention des déchets constitue un axe prioritaire de la politique de développement durable de l'établissement. L'objectif est double : éviter la production de déchets à la source et limiter leur impact environnemental en réduisant leur volume et en favorisant des pratiques plus vertueuses.

Des actions concrètes ont déjà permis des avancées significatives. Par exemple, la dématérialisation progressive de certains processus, comme la facturation, couplée à l'introduction en 2023 d'un système de badge pour déclencher les impressions sur les copieurs, a entraîné une baisse de 26 % du volume d'impressions en trois ans.

Objectifs :

- Poursuivre la réduction de l'usage du papier notamment par un accompagnement des services de l'université dans l'identification de solutions et la modification de processus pour limiter les impressions, réemployer le papier ou encore récupérer les copies d'examen inutilisées.
- Proposer la réparation systématique des équipements lorsque cela est possible afin d'allonger leur durée de vie.
- Éliminer progressivement les produits à usage unique et encadrer l'achat de produits promotionnels (goodies) : interdire les objets jetables et favoriser des alternatives éco-conçues, fabriquées à partir de matériaux recyclés et/ou recyclables.
- Réduire le gaspillage alimentaire : porter une attention particulière à la gestion des quantités lors des événements pour éviter les surplus et instaurer une convention officielle avec une association de lutte contre le gaspillage afin de récupérer les excédents alimentaires des réceptions organisées par l'établissement. Diffuser une procédure claire à destination des organisateurs pour en faciliter la mise en œuvre.

2. Réutilisation / réemploi :

Depuis de nombreuses années, la DRIm met en usage le réemploi du mobilier et des équipements bâtimentaires (faux-plafonds, huisserie, portes, fenêtres...) pouvant être réemployés. Lors des grosses opérations de déménagement, les mobiliers sont stockés pour être réutilisés ou donnés aux associations étudiantes, aux entreprises de l'ESS et en dernier recours aux personnels. Depuis 2023, certains mobiliers de bureaux sont également rénovés. La DSI, quant à elle, remet dans le circuit de prêt aux étudiants les ordinateurs encore utilisables dans le cadre de notre stratégie de numérique responsable.

De nombreux projets portés par les services et associations étudiantes sont menés sur les campus pour lutter contre le gaspillage et promouvoir le réemploi. Parmi eux : des espaces de dons d'objets, de livres, de tote-bags, ou encore l'organisation d'événements ponctuels comme des vide-dressings ou des zones de gratuité.

Dès 2016, l'établissement, en collaboration avec le service Déchets de Rennes Métropole, a soutenu la création de l'association étudiantes Récup'Campus. Sa mission : collecter les dons des personnels et de la communauté étudiante quittant leur logement en fin d'année, pour les redistribuer gratuitement aux nouveaux arrivants à la rentrée suivante. Ce système a été mis en place aussi sur le campus Mazier.

Un partenariat a également été établi avec la ressourcerie La Belle Déchette afin de renforcer les synergies entre nos structures. Les acteurs locaux du réemploi sont présents lors de la Campus Week, contribuant ainsi à sensibiliser la communauté étudiante à des modes de consommation plus durables.

En 2024, l'établissement a signé la charte Économie circulaire de Rennes Métropole 2024-2027 afin d'affirmer son engagement à promouvoir et intégrer les leviers de l'économie circulaire dans nos activités et démarches.

Objectifs :

Poursuivre et développer le réemploi de nos mobiliers, équipements, matériaux pour éviter au maximum la mise au rebut : réemploi en l'état, rénovation, dons aux associations étudiantes, dons aux personnels.

Se mettre en conformité avec la loi Anti-gaspi (article 58) et le décret sur les proportions d'achats en réemploi / réutilisation, notamment pour l'achat de matériel informatique et téléphonie, mobilier, gros électroménager, matériel d'entretien des espaces verts et équipements sportifs.

Poursuivre le soutien aux associations étudiantes qui ont des projets autour des déchets comme L'épicerie gratuite et Récup'Campus.

Développer une convention de partenariat avec Rennes Métropole pour développer les projets avec le pôle Réemploi en leur offrant un nouvel exutoire pour certains de leurs gisements qui peuvent intéresser nos étudiantes et étudiants (vaisselle dépareillée, valises...) ou certains de nos services tels que l'EduLab ou le département Arts plastiques (toiles publicitaires, matériaux...).

Organisation d'espaces de gratuité ou ventes solidaires au cours de l'année pour permettre aux étudiants et étudiantes de s'équiper à bas coûts.

Poursuivre l'information et la sensibilisation des étudiants et étudiantes sur les lieux de seconde vie présents sur la métropole dans un objectif de réemploi et de solidarité, proposer des ateliers de réparation type Repair'café sur les campus...

3. Recyclage / Valorisation :

Historique du tri des déchets :

- 2000 : Tri du papier/carton dans les bureaux et tri du métal / bois sur les mobiliers jetés
- 2005 : Collecte et recyclage des déchets dangereux (cartouches d'encre, déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), déchets chimiques et biologiques, piles).
- 2011 : Extension du tri des déchets aux espaces étudiants et mise en place de la collecte des instruments d'écriture usagés.
- 2018 : Rennes 2 s'aligne sur le tri de Rennes Métropole et St Brieuc Agglomération : tous les emballages se trient.
- 2019 : Mise en place du compostage par certains services volontaires.
- 2020 : Tri des déchets dans les espaces extérieurs du campus Villejean.

S'agissant de nos déchets professionnels, l'établissement applique la réglementation en vigueur en assurant le tri des 6 flux obligatoires (papier/carton, plastique, métal, verre, bois, textiles). Les déchets dangereux, tels que les DEEE, les produits chimiques ou biologiques, sont également traités conformément aux normes en vigueur. Concernant la nouvelle réglementation sur les biodéchets, les déchets verts sont soit utilisés en paillage sur le campus, soit emmenés en déchetterie. S'agissant des restes de repas, des bio-seaux sont mis à disposition dans plusieurs cafétérias des personnels. Leur contenu est ensuite transféré dans les composteurs présents sur les campus (Villejean, La Harpe et Mazier).

Dans les zones recevant du public (ERP), nous sommes soumis à l'obligation de trier les déchets d'emballages – une pratique en place depuis 2011 – ainsi que les biodéchets depuis 2014. Aujourd'hui, les usagers peuvent déposer leurs restes de repas dans les composteurs installés sur les potagers des campus Villejean et Mazier.

Objectifs :

- Poursuivre l'exutoire des déchets via les éco-organismes Ecosystem (DEEE) et Valdélia (mobilier), et envisager d'étendre nos partenariats à d'autres éco-organismes.
- Généraliser le tri des biodéchets dans les espaces étudiants et à l'ensemble des services.
- Améliorer le tri des déchets en multipliant les zones de tri dans l'ensemble des étages des bâtiments d'enseignement.
- Poursuivre la sensibilisation de la communauté au tri des déchets.

Contexte réglementaire :

- Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire
- Article L541-1 - L541-21-1 et 2 du Code de l'environnement
- Décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021 relatif au tri des déchets de papier, de métal, de plastique, de verre, de textiles, de bois, de fraction minérale et de plâtre
- Circulaire n° 6425-SG du 21 novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État

Délais de réalisation :

- 2025-2027

Effet attendu

- Ajustement

Cible(s) :

- Déchets professionnels et déchets générés par les usagers des campus

Moyens financiers (acquis ou à mobiliser) :

- Budget DRIm, budget CVEC

Indicateurs :

- Quantité de déchets par catégorie en tonnes par an
- Nombre d'impressions copieurs par an
- Quantité de papiers graphiques déclarée en tonnes par an

Articulation avec d'autres documents et schémas directeurs :

Externe

- Charte Économie circulaire 2024-2027 de Rennes Métropole
- Programme local de prévention des déchets 2023-2028 Rennes Métropole

Axe 4 - fiche 4.7

Favoriser les achats et les marchés publics responsables

ODD 8 : Travail décent et croissance économique

ODD 12 : Consommation et production responsables

ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Axe du schéma directeur

Réduction de l'impact environnemental des activités

Pilotage

Portage politique :

Vice-présidence Moyens et Finances ;

Vice-présidence Transition socio-environnementale

Service support :

Direction des Affaires Financières

et Comptables (DAFCO) - Pôle Commande Publique

Parties prenantes internes :

Ensemble des services et composantes

Parties prenantes externes :

Fournisseurs, AMUE, autres organismes de formation, UGAP,

Université de Rennes, ENS Rennes, DGFIP

Contexte, description, objectifs, mise en oeuvre :

L'intégration des principes de développement durable dans les pratiques d'achat et les marchés publics de l'Université Rennes2 s'inscrit pleinement dans une démarche globale de responsabilité sociale et environnementale. Cette politique vise à transformer en profondeur les processus d'achat afin de les rendre plus durables et responsables, conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et au cadre réglementaire en vigueur.

L'introduction de clauses environnementales et sociales a commencé il y a une quinzaine d'années, avec, par exemple, le marché Papier de 2011, dont le CCTP imposait l'achat exclusif de papiers issus de forêts gérées durablement. Aujourd'hui, ces clauses environnementales sont systématiquement intégrées dans toutes les opérations de travaux : gestion des déchets, performance énergétique des bâtiments, utilisation de matériaux biosourcés, etc. Le catalogue de fournitures de bureau a été restreint pour ne proposer que des produits «verts», permettant à l'université de répondre aux exigences de la loi AGEC. Ainsi, dès 2023, plus de 30 % des achats intégraient des matières recyclées. Par ailleurs, le papier acheté par les services (hors imprimerie/reprographie) est désormais exclusivement recyclé, permettant d'atteindre dès maintenant l'objectif de 40 % fixé pour 2030.

D'autres marchés permettent l'acquisition de matériel reconditionné, notamment pour la téléphonie mobile ou les copieurs, tandis que certains contrats formalisent des partenariats avec des éco-organismes tels qu'Ecosystem (marché Déchets) et Valdelia (marché Déménagement). En 2024, 85 % des contrats notifiés comportaient une clause environnementale, que ce soit dans l'objet du marché ou dans les conditions d'exécution.

Sur le plan social, la signature en 2012 de la convention Atout Clauses a marqué une étape clé, en favorisant l'intégration de clauses d'insertion sociale dans les grands projets de travaux, comme la réhabilitation des bâtiments A, D, E et H. À ce titre, 5 040 heures d'insertion sociale ont été réalisées en 2024. Certains marchés de fournitures permettent également d'acheter des produits auprès d'EA et ESAT, et plusieurs contrats publics ont été réservés à des entreprises adaptées, comme la livraison de paniers repas par l'ESAT Le Pommeret ou la collecte et le traitement des déchets papiers/cartons par La Feuille d'Érable. En 2024, 33 % des contrats notifiés intégraient une dimension sociale.

Depuis 2023, des critères Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DDRS) sont également pris en compte dès la sélection des offres, lorsque l'objet de l'achat le permet. En 2024, près de 60 % des consultations d'appels d'offres publiées par l'université (hors centrales d'achat ou contrats ministériels) incluaient un critère DD&RS, pondéré entre 10 et 20% de la note globale.

Le plan national pour des achats durables fixe pour 2025 des objectifs ambitieux : 100% des contrats de la commande publique devront intégrer une considération environnementale, et 30% une considération sociale.

L'établissement affirme sa volonté de s'engager pleinement dans le domaine des achats responsables, avec pour ambition d'atteindre à minima les seuils réglementaires et de poursuivre les objectifs suivants, en cohérence avec la charte Économie circulaire de Rennes Métropole, signée en 2024 :

1. Intégrer des critères environnementaux et/ou sociaux dans 100% des nouveaux marchés publics avant fin 2026 ;
2. Renforcer le poids des critères DD&RS dans l'évaluation des offres des marchés publics, avec pour objectif d'atteindre 30% de la note pour les marchés d'achats et de services significatifs d'ici 2030, en prévoyant une étape intermédiaire de 15% d'ici 2025 pour les marchés actuellement dépourvus de tels critères ;
3. Développer l'achat de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et se mettre en conformité réglementaire (Décret n° 2024-134 du 21 février 2024), intégrer des clauses permettant l'acquisition de matériels reconditionnés dans les futurs marchés ;
4. Favoriser le recours aux structures de l'économie sociale et solidaire et entreprises adaptées, et intégrer des clauses dans les consultations à venir ;
5. Poursuivre la mise en place des calendriers de commandes pour les achats de biens (fournitures de bureau, papier) et s'assurer de leur respect, permettant ainsi le regroupement des livraisons sur une période définie ;
6. Former et sensibiliser les acheteurs de l'université aux pratiques d'achats responsables.

Contexte réglementaire :

- Article L2111-1 du Code de la commande publique: Intégration de considérations environnementales et sociales dans les marchés publics.
- Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.
- Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite Loi Climat et Résilience.
- Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte.
- Décret n° 2024-134 du 21 février 2024 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et à l'interdiction d'acquisition par l'État de produits en plastique à usage unique.
- Circulaire n° 6425-SG du 21 novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État pour des services publics écoresponsables (SPE).
- Arrêté du 13 janvier 2025 fixant les modalités de déclaration de la part des dépenses relatives à l'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.
- Plan national d'action pour les achats publics durables (2015-2020).

Délais de réalisation :

- 2026-2030

Effet attendu

- Amélioration du système

Cible(s) :

- Tous les services de l'université impliqués dans les achats
- Tous les types de marchés publics (travaux, fournitures, services)

Moyens financiers (acquis ou à mobiliser) :

- Financements spécifiques pour la formation des acheteurs (éventuellement via des dispositifs de soutien à la transition écologique)
- Optimisation des coûts grâce à une meilleure prise en compte du cycle de vie des produits et services

Indicateurs :

- Poids moyen de la note attribuée en fonction des critères environnementaux et sociaux dans l'analyse des marchés concernés
- Pourcentage de marchés publics intégrant des critères environnementaux
- Pourcentage de marchés publics intégrant des critères sociaux
- Montant des achats réalisés auprès des structures de l'ESS
- Nombre de gestionnaires formés aux pratiques d'achats responsables
- Part des achats de produits issus du réemploi ou de la réutilisation
- Part des achats de produits intégrant des matières recyclées

Articulation avec d'autres documents et schémas directeurs :

Interne

- SPSI : Bien que le SPSI ne traite pas directement des achats, ce projet contribue à l'amélioration de la performance environnementale de l'université et à l'optimisation des coûts.

Externe

- Plan Climat Air Énergie Territorial 2025-2030 (PCAET) de Rennes Métropole
- SPASER 2024-2027 Rennes Métropole et Ville de Rennes
- Charte Economie circulaire 2024-2027 de Rennes Métropole
- Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)



Axe 4 - fiche 4.8

Développer le numérique responsable

ODD 8 : Travail décent et croissance économique

ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure

ODD 12 : Consommation et production responsables

Axe du schéma directeur

Réduction de l'impact environnemental des activités

Pilotage

Portage politique :

Vice-présidence Transition numérique

Services support :

Direction du Système d'Information (DSI), Centre de Ressources et d'Etudes Audiovisuelles (CRÉA), Direction à l'Appui Pédagogique (DAP), Direction de la Recherche et la Valorisation (DRV)

Parties prenantes internes :

Réseau des référents et référentes Informatique, référents et référentes TSE, ESS Cargo&Cie

Parties prenantes externes :

Université de Rennes, GIP Eskemmm

Contexte, description, objectifs, mise en oeuvre :

Dans le cadre de son Schéma de Planification et d'Orientation des Transitions (SPOT), l'Université Rennes2 affirme un engagement fort en faveur d'un numérique responsable. Cette démarche collective mobilise différents services, les référent-es informatiques, les référents et référentes TSE et les laboratoires afin de repenser les usages numériques et leurs impacts environnementaux. Notre établissement souhaite en faire un axe important pour réduire son empreinte écologique et accompagner la transformation numérique de manière éthique et durable.

Les actions en cours et à développer en matière de numérique responsable :

- **Transfert des anciens serveurs :** Les serveurs de la DSI étaient situés dans une salle de conception ancienne, très mal climatisée. Cette salle a été déménagée vers le data centre labellisé régional « Eskemmm Data », en périphérie de Rennes. Ce déménagement a été facilité grâce au fonds d'amorçage de la DGRI. L'objectif de déménager l'intégralité des serveurs de l'établissement vers Eskemmm Data est désormais un objectif réaliste à court terme. Des gains énergétiques importants découlent de cette stratégie, tant par la modernité de l'infrastructure, pensée dès le départ pour optimiser la consommation, que par la mutualisation des serveurs (calcul et stockage) avec les autres membres du GIP Eskemmm.
- **Politique d'équipement numérique des personnels mise en place en 2023 :** L'objectif principal est de limiter le nombre de postes informatiques par personne (un seul hors dérogation) et de faire vivre le matériel le plus longtemps possible (passage à une garantie de 7 ans pour les ordinateurs, faciliter la réparation...). Il est rappelé que le coût écologique principal est lié à la fabrication d'un équipement davantage qu'à son utilisation. Le matériel ancien est réutilisé dans la mesure du possible, en particulier pour être prêté aux étudiants et étudiantes les plus en difficulté. Certains n'ont pas les moyens d'acheter un ordinateur et cet aspect entre dans la politique sociale de l'Université Rennes2. Par ailleurs, l'usage d'appareils de saisie filaire est privilégié par rapport à ceux contenant une batterie. Pour compléter cette politique de durée de vie des équipements et de réemploi, l'objectif sera de développer l'achat d'équipements reconditionnés pour se mettre en conformité avec la réglementation (20 à 30% des acquisitions de matériel informatique / téléphonie issu du réemploi / réutilisation ou comportant des matières recyclées d'ici 2030).

- **Guide de réduction de l'empreinte carbone de la recherche :** L'Université Rennes2 a co-construit avec la communauté un guide qui permet d'accompagner les laboratoires dans une stratégie de décarbonation. Le numérique et les équipements scientifiques ont fait l'objet d'une fiche-action (réduction des achats numériques, recyclage, prolongement de la durée de vie du matériel, politique de stockage par les laboratoires, etc.). Il s'agira dans les années à venir d'accompagner les laboratoires dans une stratégie bas carbone, en particulier pour les unités utilisant beaucoup de technologies.
- **Équipement audio-visuel :** Concernant l'audio-visuel dans les salles de cours et les salles de réunion, l'empreinte carbone est, depuis peu, l'un des éléments qui entre en jeu pour le choix des équipements (critères environnementaux intégrés au marché). En parallèle, le prolongement de la durée de vie des équipements audiovisuels a toujours été une préoccupation centrale dans la stratégie d'équipement.
- **Usages de l'Intelligence Artificielle (IA) :** Dans un contexte de généralisation rapide des outils d'Intelligence Artificielle, l'élaboration d'une charte d'utilisation et d'un guide des bonnes pratiques s'avère indispensable. Les réflexions en cours prennent en compte la sensibilisation aux aspects environnementaux (empreinte carbone des requêtes, des infrastructures, etc.) et éthiques (souveraineté, conditions de travail de nombreux sous-traitants chargés d'annoter les données), de l'intelligence artificielle. Une expérimentation avec RAGaRenn (Université de Rennes) est en cours avec pour objectifs la souveraineté et l'évaluation précise des coûts énergétiques.
- **Formation / sensibilisation de la communauté universitaire aux impacts du numérique :** La sensibilisation de la communauté passe par la campagne éco-gestes développée depuis 2015 et le guide des éco-gestes au bureau publié en 2023. En parallèle, l'ESS Cargo dispense régulièrement la fresque du numérique. Concernant la formation continue des personnels, la formation Numérique responsable est proposée dans le catalogue du Grand Ouest. Dans les prochaines années, il s'agira de former la communauté étudiante dans le cadre d'ateliers d'information en début d'année et de poursuivre la sensibilisation des personnels aux bons usages via les informations délivrées par la DSI ou la participation à des événements tels que le Cyber Clean Up Day.
- **Charte du numérique responsable commune aux établissements rennais :** Afin de formaliser notre politique en matière de numérique responsable, l'objectif est de co-construire avec l'Université de Rennes une charte du numérique responsable, afin de pleinement inscrire le numérique comme un enjeu de transition dans la politique des établissements du site.

Contexte réglementaire :

- Décret n° 2024-134 du 21 février 2024 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et à l'interdiction d'acquisition par l'Etat de produits en plastique à usage unique
- Circulaire n° 6425-SG du 21 novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État

Délais de réalisation :

- 2025-2027

Effet attendu

- Amélioration du système

Cible(s) :

- Services et composantes, personnels, communauté étudiante

Moyens financiers (acquis ou à mobiliser) :

- Fonds propres (budget des services supports)

Indicateurs :

- Durée de vie moyenne des ordinateurs
- Part des achats en matériel reconditionné (ordinateurs / téléphonie)
- Taux de renouvellement par an
- Taux de réparation des équipements

Articulation avec d'autres documents et schémas directeurs :

- Charte Economie circulaire 2024-2027 de Rennes Métropole

Axe 4 - fiche 4.9

S'engager dans une communication responsable

ODD 4 : Éducation de qualité

ODD 12 : Consommation et production responsables

ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Axe du schéma directeur

Réduction de l'impact environnemental des activités

Pilotage

Portage politique :

Cabinet de la Présidence

Service support :

Service Communication, Cellule TSE

Parties prenantes internes :

Réseau des communicants/communicantes, tous les services et composantes, associations étudiantes

Parties prenantes externes :

Collectivités, autres établissements de l'ESR, imprimeurs

Contexte, description, objectifs, mise en oeuvre :

Depuis plusieurs années, la stratégie du service communication vise à limiter l'empreinte carbone de ses activités. Ainsi par exemple, les impressions de documents de communication se font au plus près des besoins, les commandes d'objets promotionnels sont revues chaque année avec un objectif assumé de réduction des distributions, les maquettes des documents sont pensées pour limiter l'utilisation d'encre, les pages d'accueil des sites web ont été refaites pour être moins énergivores, etc.

Dans le cadre du schéma directeur DD&RS, le service communication va poursuivre ses efforts et l'établissement aspire à mobiliser l'ensemble de l'institution dans cette dynamique. De nombreux services et composantes disposent d'une personne chargée de la communication, tandis que l'organisation des événements est assurée par diverses parties prenantes internes (services, laboratoires de recherche, associations étudiantes, etc.). L'objectif est de définir une ligne directrice commune afin de favoriser l'implication de tous dans cette démarche.

Objectifs :

- Réaliser des campagnes de communication raisonnées (production éditoriale, production de visuels, de vidéos, de posts réseaux sociaux...);
- Rendre les événements organisés par l'établissement plus responsables, en proposant une charte de l'événementiel durable comportant un volet communication;
- Cadrer la politique de distribution d'objets personnalisés (objets éco-responsables et quantité), en limitant son usage à des cas spécifiques en suivant une trajectoire qui vise le zéro déchet en 2028;
- Sensibiliser la communauté et, particulièrement les référents Communication de l'établissement à la communication responsable;
- Limiter l'empreinte carbone de la communication numérique (sites web, réseaux sociaux, utilisation de l'IA...), en lien avec la politique du numérique responsable telle qu'elle est définie dans ce schéma directeur;
- Rendre accessible nos outils numériques aux personnes en situation de handicap.

Etapas de mise en oeuvre :

- Élaborer une charte de l'événementiel responsable à l'Université Rennes 2;
- Finaliser le marché public d'un catalogue d'objets éco-responsables en 2025;
- Poursuivre les efforts en matière de réduction des impressions d'affiches et de flyers, d'optimisation des formats pour réduire l'utilisation de papier, penser le graphisme pour limiter l'utilisation d'encre, passer des commandes auprès d'imprimeurs labellisés Imprim'vert;
- Rédiger une charte de l'usage de l'Intelligence Artificielle dans les métiers de communicants;
- Se saisir des Matinées de la com' (trois rendez-vous annuels qui s'adressent aux chargés de communication et aux référents et référentes) pour sensibiliser la communauté à ces questions.

Contexte réglementaire :

- Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (GAEC) du 10 février 2020
- Circulaire n° 6425-SG du 21 novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État pour des services publics écoresponsables (SPE)

Délais de réalisation :

- 2026-2027

Effet attendu

- Amélioration du système

Cible(s) :

- Services et composantes, personnels, communauté étudiante

Moyens financiers (acquis ou à mobiliser) :

- Fonds propres des services

Indicateurs :

- Nombre d'objets promotionnels commandés chaque année
- Quantité de papier graphique imprimé chaque année (en tonnes)
- État de conformité des sites web aux normes d'accessibilité

Axe 4 - fiche 4.10

S'engager dans une internationalisation durable et responsable

ODD9 : Industrie, innovation et infrastructure

ODD13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Axe du schéma directeur

Réduction de l'impact environnemental des activités

Pilotage

Portage politique :

Vice-présidence International ;

Vice-présidence Transition socio-environnementale

Services support :

Directions des Relations Internationales (DRI), Direction de la Recherche et Valorisation (DRV), Direction d'Appui à la Pédagogie (DAP), Cellule TSE (DRIm), Cabinet de la Présidence

Parties prenantes internes :

Services et composantes, communauté universitaire

Parties prenantes externes :

Ville de Rennes, Rennes Métropole, Ville de Saint-Brieuc, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Syndicat de Gestion du Pôle Universitaire (SGPU), Université de Rennes, Universités de l'Alliance EMERGE, associations

Contexte, description, objectifs, mise en oeuvre :

Dans le cadre des politiques de DD&RS mises en place au niveau européen (les bourses Erasmus+ pour les mobilités physiques des étudiants et étudiantes sont majorées lorsque le déplacement se fait en train) et au niveau national¹, l'Université Rennes2 déploie une stratégie visant à réduire significativement les émissions de GES lors des déplacements professionnels, d'études ou de stage internationaux de la communauté étudiante et des personnels. Il s'agit d'accompagner la mobilité des étudiantes, étudiants et des personnels dans une logique d'empreinte carbone réduite en favorisant le transport ferroviaire et les échanges virtuels.

Deux dispositions seront mises en place à cette fin :

- Privilégier l'usage du train ou du bus pour les déplacements des personnels dans les pays limitrophes (Espagne, Italie, Suisse, Allemagne, Belgique, Luxembourg), en Allemagne (trains directs de Paris à Cologne et Francfort), ainsi qu'en Angleterre, en Écosse et au Pays de Galles (trains directs de Paris à Londres) pour les trajets supérieurs à 6 heures ; inciter fortement à privilégier ces moyens de transport pour les trajets dépassant 6 heures, dans la mesure du possible. Toutefois, des dérogations pourront être exceptionnellement accordées.
- Engager la stratégie internationale de Rennes2 à développer des partenariats géographiquement proches répondant aux besoins et à la demande des étudiantes et étudiants de Licence en termes d'aires linguistiques-cibles (Belgique pour la francophonie, Portugal pour la lusophonie, Espagne pour l'hispanophonie, Irlande et Royaume-Uni pour l'anglophonie). Parallèlement, les opportunités de mobilité virtuelle et hybride (Internationalisation @home) se verront enrichies, grâce à l'appui de la DAP et de la DRI.

Des actions de sensibilisation et d'information aux enjeux de transition seront mises en place à destination des coordinateurs et coordinatrices de départements, de l'ensemble des personnels et de la communauté étudiante dès l'année 2025-2026 :

- Stands ou ateliers dédiés lors de la Semaine internationale et de la Campus Week (destinations, bourse majorée, bilan GES de voyages-types selon le mode de déplacement...);
- demande explicite d'un argumentaire sur le mode de transport choisi dans la lettre de motivation des candidats et candidates à une mobilité. Il s'agit de sensibiliser la communauté étudiante et l'ensemble de la communauté aux enjeux de transition socio-environnementale.

Des mesures incitatives seront par ailleurs mises en place pour développer une culture d'« ambassadeur » pour les missionnés, notamment chez la communauté enseignante-chercheuse, visant à optimiser les déplacements internationaux. Les ordres de mission seront ainsi modifiés afin d'inciter :

- à mener plusieurs actions lors d'une mission à l'étranger (par exemple, en marge de la participation à un colloque, prendre rendez-vous avec le bureau des RI de l'établissement d'accueil pour faire connaître notre université et étudier les coopérations en vigueur ou éventuellement à construire), et encourager le couplage de missions relevant à la fois de l'enseignement et de la recherche ;
- à réduire le nombre de déplacements en utilisant la visioconférence lorsque les échanges peuvent avoir lieu à distance.

Le calcul du bilan GES des déplacements sur les ordres de mission sera par ailleurs rendu obligatoire.

Un outil de suivi sera mis en place par la cellule TSE, en lien avec la DRI, pour établir un premier bilan des déplacements des étudiants et étudiantes effectués au cours des années universitaires 2024-2025 et 2025-2026, l'objectif étant de mettre en place les deux dispositions susmentionnées à la rentrée 2027. De même, un outil de suivi sera mis en place par la cellule TSE, en lien avec la DRI, pour établir un premier bilan des déplacements des personnels effectués au cours de l'année universitaire 2024-2025, l'objectif étant d'appliquer les deux dispositions susmentionnées à la rentrée 2026. Les indicateurs de suivi cibleront : le nombre de mobilités carbonées (avion, voiture), alternatives (train, bus, bateau, covoiturage), calcul des GES sur les mobilités internationales.

Un complément financier sera demandé au Ministère pour combler l'écart de prix, souvent défavorable au transport ferroviaire par rapport au transport aérien, pour les mobilités des étudiants (estimé à environ 10 000 euros).

Contexte réglementaire :

- Plan de sobriété énergétique 2022 : Circulaire du Premier ministre du 13 avril 2022 et du 25 juillet 2022 (Réduire d'au moins 20% les déplacements professionnels (type colloques ou séminaires) en limitant notamment ceux qui pourraient être aisément remplacés par de la visio-conférence, en reportant vers le train tout déplacement en avion pour les trajets de moins de 4 heures et en reportant tout déplacement en voiture vers le train pour les trajets de plus de 300 km)
- Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 relatif à la politique des voyages des personnels
- Circulaire n° 6425-SG du 21 novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État pour des services publics écoresponsables (SPE)

Délais de réalisation :

- 2026-2027

Effet attendu

- Mesure transformationnelle

¹ Le Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 relatif à la politique des voyages des personnels stipule que la voie ferroviaire doit être systématiquement privilégiée mais que le recours à la voie aérienne peut être autorisé lorsque les conditions tarifaires le justifient ou lorsque le temps de trajet en train est supérieur à six heures dans la même journée.

Cible(s):

- Toute la communauté universitaire

Moyens financiers (acquis ou à mobiliser):

- Fonds propres

Indicateurs:

- Nombre de mobilités alternatives (train, bus)
- Nombre de mobilités carbonées (avion) et suivi de la trajectoire carbone sur les mobilités internationales

Articulation avec d'autres documents et schémas directeurs:

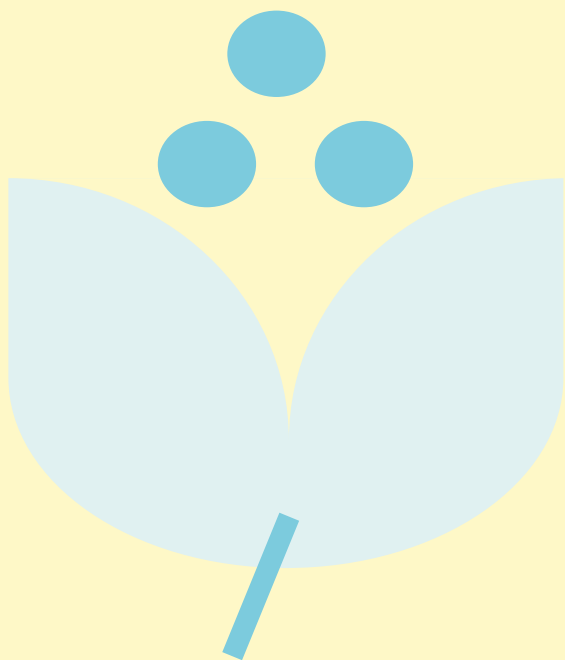
Interne

- Guide "Réduction de l'empreinte carbone de la recherche" de l'Université Rennes 2 - 2023

Externe

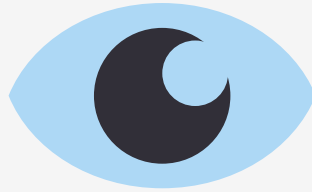
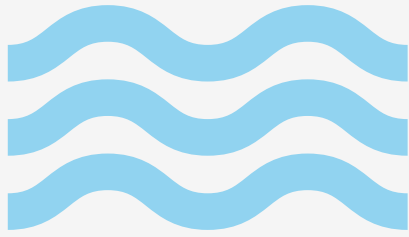
- Schéma de développement universitaire métropolitain

Université Rennes 2



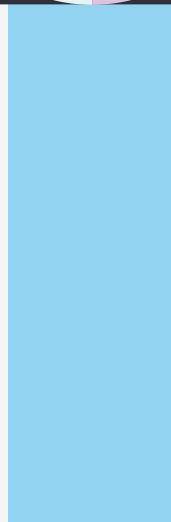
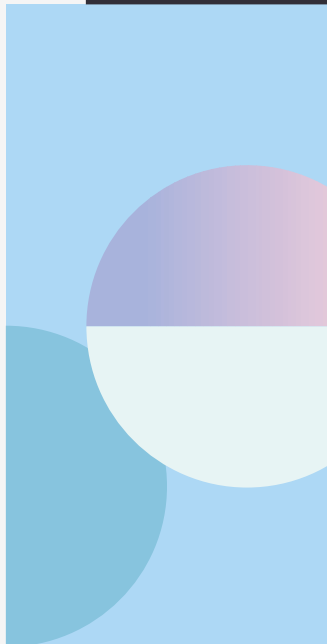
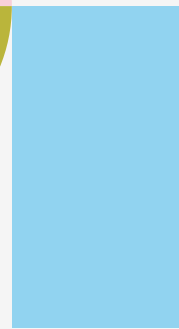
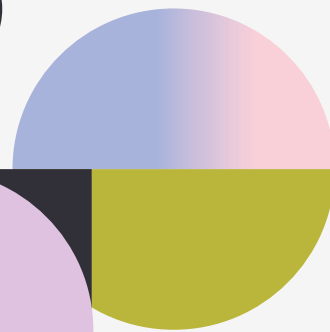
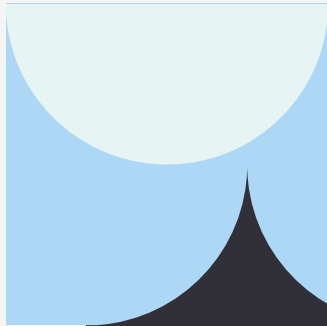
Index des sigles

AAP: Appel à projets	HCBC: Haut Conseil Breton pour le Climat
ADEME: Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	HRS4R: Human Resources Strategy for Researchers
ANR: Agence Nationale de la Recherche	IAUR: Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes
ARDoISE: Atelier rennais de la Donnée, Information et Soutien aux Équipes de recherche	INSA Rennes: Institut National des Sciences Appliquées de Rennes
BIATSS: Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé	IRIS-E: <i>Interdisciplinary Research & Innovative Solutions for Environmental transition</i>
BGES: Bilan de Gaz à Effet de Serre	ISSTO: Institut des sciences sociales du travail de l'Ouest
CA: Conseil d'Administration	LPO: Ligue de Protection des Oiseaux
CAC: Conseil Académique	MESR: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de Recherche
CFCB: Centre de Formation aux Carrières des Bibliothèques	MOOC: Massive open online course
CFVU: Commission de la formation et de la vie universitaire	MSHB: Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne
CGE: Conférences des Grandes Ecoles	ODD: Objectifs de Développement Durable
CIRSES: Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale dans l'Enseignement Supérieur	PAE: Plan d'action Égalité
CoARA: Coalition pour l'Avancement de l'Évaluation de la Recherche	PCAET: Plan Climat Air Énergie Territorial
CODEV: Conseil de Développement	PDM: Plan de Mobilité
COMP: Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance	PIA: Programme d'investissements d'avenir
COP-TSE: Commission d'Orientation et de Planification de la Transition Socio-Environnementale	QVT: Qualité de Vie au Travail
CPER: Contrat de Plan État-Région	R2D2: Rendez-vous des Référent.es Développement Durable
CREA: Centre de Ressources et d'Études Audiovisuelles	RGAA: Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité
CRICDD: Collectif Rennais Inter-Campus pour le Développement Durable	RSE: Responsabilité Sociale et Environnementale
CROUS: Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires	SAPS: Science Avec et Pour la Société
CSAE: Comité Social d'Administration d'Établissement	SCD: Service Commun de Documentation
CVEC: Contribution à la Vie Etudiante et de Campus	SDH: Schéma Directeur Handicap
DAFCO: Direction des Affaires Financières et Comptables	SFCA: Service Formation Continue et Alternance
DAP: Direction à l'Appui Pédagogique	SGPU: Syndicat de Gestion du Pôle Universitaire
DD&RS: Développement Durable & Responsabilité Sociétale	SIUAPS: Service Interuniversitaire des Activités Physiques et Sportives
DEEE: Déchets via les Eco-organismes Ecosystem	SMUT: Service Médical Universitaire et de Santé au Travail
DEVU: Direction des Études et de la Vie Universitaire	SNBC: Stratégie Nationale Bas Carbone
D2PS: Direction des Projets et Partenariats Stratégiques	SPE: Services Publics Ecoresponsables
D3E: Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	SPOT: Schéma de Planification et d'Orientation des Transitions
DGRI: Direction générale de la recherche et de l'innovation	SPSI: Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière
DRI: Directions des Relations Internationales	SVE: Service Vie Etudiante
DRIM: Direction des Ressources Immobilières	TISSAGE: Triptyque Science Société pour Agir Ensemble
DRV: Direction de la recherche et de la Valorisation	TSE: Transition Socio-Environnementale
DSI: Direction des Systèmes Informatiques	UBO: Université de Bretagne Occidentale
EC: Enseignant-Chercheur	UBS: Université Bretagne Sud
EHESP: École des Hautes Études en Santé Publique	UEL: Unités d'Enseignement Libre
EMERGE (Alliance): <i>Empowering the Margins of Europe through Regional and Global Engagement</i>	UEO: Unités d'Enseignement d'Ouverture
ENS Rennes: Ecole Normale Supérieure de Rennes	UFR: Unité de Formation et de Recherche
ERP: Établissement Recevant du Public	UMR: Unité Mixte de Recherche
ERS: Étudiants Relais Santé	UR: Unité de Recherche
ESH: Etudiant-es en Situation de Handicap	UVED: Université Virtuelle Environnement et Développement Durable
ESR: Enseignement Supérieur et de Recherche	VEE: Valorisation de l'Engagement Étudiant
ESS: Economie Sociale et Solidaire	VP-TREES: Association des Vice-Président.es pour la Transition Ecologique et Sociétale
F3SCT: Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail	VSS: Violences Sexistes et Sexuelles
GES: Gaz à effet de serre	
GIS: Groupements d'Intérêt Scientifique	



SPOT

2025 > 30
Schéma de
Planification
& d'Orientation
des Transitions



Université Rennes 2
Novembre 2025



**UNIVERSITÉ
RENNES 2**